

Infolettre

Septembre 2022

www.apammrs.org ou nous contacter info@apammrs.org



L'APAMM-RS vous informe :

Bonne rentrée!

L'équipe de l'APAMM-RS vous souhaite une belle fin d'été et une belle rentrée à nos côtés.

IMPORTANT (soirée échange - 2e rencontre - mercredi 14 septembre - souper inclus)

Nous avons besoin de votre présence et de vos idées pour une 2e soirée d'échange avec vous.

Au programme : des questions et des échanges autour de la mission, de la vision et des enjeux de l'organisme.

De plus, nous avons besoin de vos lumières! Venez participer à un remue-méninge pour le nom et le slogan de l'association.

Inscription obligatoire avant le 9 septembre pour la réservation du souper qui vous est offert gratuitement.

Situation Covid

Comme vous le savez, la Santé publique nous annonce encore une autre vague de Covid. Nous vous tiendrons au courant des développements à ce sujet, au fur et à mesure, et nous vous aviserons si un retour en mode virtuel est nécessaire.

Activités à venir

Ateliers interactifs :

- Mardi 13 septembre - 18 h 30 à 20 h - *"Démystifier le trouble de la personnalité limite"* par Cassandra Legault.
- Mercredi 14 septembre - 17 h à 21 h - *"Soirée échange"* Lieu : La Maison Gisèle-Auprix-St-Germain, 150, rue Grant, Longueuil. (souper inclus).
- Jeudi 22 septembre - 14 h - *"Se libérer par l'écriture" (2e partie)* par Chantale Béliveau.
- Jeudi 29 septembre - 18 h30 à 20 h - *"Atelier sur la culpabilité"* par Alessandra Durini.
- Les mardis du 20 septembre au 29 novembre - 18 h 30 à 20 h 30 *"Aimer et aider un proche qui présente un trouble de la personnalité limite"* par Karine Bilodeau - série de dix rencontres - Coût : 30\$
- Les mercredis du 21 septembre au 30 novembre - *groupes de soutien/entraide*

* *Veillez noter que nos bureaux seront fermés le vendredi 2 et lundi 5 septembre.*

Histoire des familles (4e segment)

Nous vous présentons le 5e segment de l'histoire des associations familles en lien avec les politiques en santé mentale.

5e partie - La place des familles dans l'évolution des politiques en santé mentale au Québec

Les années 1990... Le PSI (Plan de services individualisé) avec ou sans la personne...

C'est la période des débats idéologiques ! "Empowerment", retour au travail, retour aux études, tout est possible ! La personne est au cœur de tout ce qui la concerne! Le PSI servira d'outil pour réaliser l'objectif de penser ce qui est mieux pour la personne qui vit un problème de santé mentale.

Selon la Politique de santé mentale, la personne est à la base du plan de services individualisé et constitue le point de référence de tous les intervenants. Ce plan doit permettre : de cerner les besoins et les capacités de la personne; d'aménager les services prévus en fonction de ses besoins et des ressources du milieu; de coordonner les actions préventives, curatives, de réadaptation et de soutien; de partager l'information avec la personne et ses proches, ainsi qu'entre les intervenants.

De plus, le plan de services individualisé se doit de refléter la condition bio-psycho-sociale de la personne et de prévoir sa participation ou celle d'un proche dans la définition des mesures envisagées pour elle, ainsi que dans la désignation d'un responsable pour la coordination.

Place des familles

En 1991, grâce à la persévérance des bénévoles assidus, la Fédération des familles (FFAPAMM) voit le jour! Les familles ont une voix provinciale. Le regroupement compte alors 22 associations qui reçoivent enfin un financement pour mettre en place des services.

L'objectif de la FFAPAMM est de mettre les familles au cœur des services en santé mentale. Travailler à ce que les familles soient incluses dans les discussions, les réflexions politiques, les services donnés à leur proche, etc.

Le PSI devient une possibilité pour les familles de siéger aux instances qui décident des traitements et services appropriés pour soutenir la personne dans son cheminement. Première constatation, cet instrument est peu utilisé. Travailler à réunir les familles, les intervenants des réseaux communautaire et public autour d'une table pour discuter "ensemble" de ce qui est bien pour la personne qui vit un problème de santé mentale. Deuxième "hic" dans cette histoire, c'est que la coordination de ces PSI demeure dans les mains des professionnels du réseau public.

On a oublié que la personne qui vit un problème de santé mentale a droit à la liberté et que la planification la concernant, n'a cette liberté.

"Les témoignages reçus lors de la tenue de nos forums d'usagers nous confirment que la personne n'est pratiquement jamais consultée lors de l'élaboration du PSI qui lui est dédié, qu'elle et sa famille demeurent éloignées des décisions la concernant." (Bilan d'implantation de la politique en santé mentale).

Pendant ce temps, les associations famille reçoivent leurs membres, sensibilisent, informent, forment, soutiennent et accompagnent celles-ci dans tout ce qu'elles ont à traverser. C'est leur priorité.

Aux yeux des familles, le PSI serait un outil davantage utile pour l'intervenant que pour la famille et leur proche. De plus, elles ont rapporté avoir été totalement oubliées pour ce qui est de la formation aussi bien que de l'information par rapport au PSI.